

## Conditions générales de vente

**1** - Le présent contrat est personnel mais peut être transmis définitivement à un tiers une seule et unique fois, si ledit tiers accepte la reprise du contrat aux mêmes conditions. La cession par Silvergym demeure réservée. La remise du bracelet de membre donne le droit d'accéder au centre pour la durée du contrat indiquée sous « expiration du contrat » sans prolongation automatique de contrat. Par la délivrance de ce bracelet de membre, Silvergym s'engage à mettre à disposition du membre les installations de fitness d'une salle équipée à cette fin, à lui fournir divers conseils et à l'autoriser à participer à des cours collectifs. Toute demande de duplicata de bracelet de membre sera facturée CHF 25.-.

**2** - Des périodes d'absence (grossesse, accident, maladie, service militaire) pourront être comptabilisées, afin de prolonger l'abonnement. La date de réception de la pièce justificative est seule considérée pour le calcul d'absences à récupérer. Aucune absence supérieure à 3 mois ne peut être autorisée dans l'année. Possibilité est donnée à tout membre de déposer sa carte pour ses vacances, pour maximum 3 mois par année sur abonnement annuel en cours. Un éventuel solde antérieur ne peut pas être comptabilisé pour une utilisation durant les années suivantes. Annonce doit être faite de la date de départ et de retour de vacances au plus tard 3 jours avant le dépôt souhaité de la carte. Aucune absence ne sera bonifiée durant la période du délai de résiliation. Les actions délivrées par Silvergym sous forme de mois gratuits sont valables dès que la durée offerte équivaut à celle prévue pour la fin du contrat, et pour cette période uniquement. Les avantages exposés dans le présent chiffre ne valent que pour autant que le membre en demandant le bénéfice n'ait accumulé aucun retard dans le paiement de ses cotisations courantes et ne souffre d'aucun arriéré de paiement. Cette clause n'est pas applicable pour les abonnements de 3 et 6 mois.

**3** - Le montant total du contrat est dû, qu'il s'agisse du mode de paiement global ou par mensualités. Il en va de même pour tout renouvellement ultérieur du contrat. Pour tous les cas de résiliation anticipée du contrat tels que mentionnés à l'art. 2 du présent contrat, CHF 80.- seront facturés à titre de frais administratifs.

**4** - Dès le deuxième mois de retard, le contrat est dû dans sa totalité y compris les frais de rappel. À l'échéance du second rappel, une procédure de recouvrement sera engagée. Les frais y relatifs seront mis à charge du débiteur, en application de l'art. 106 CO.

**5** - Le membre déclare avoir subi un contrôle médical et s'inscrit à Silvergym avec l'approbation de son médecin.

**6** - Pour tous les dommages, accidents, blessures subis au cours de l'entraînement dans les locaux de Silvergym, le présent contrat renvoie aux dispositions légales en matière de responsabilité civile et pénale. La responsabilité de Silvergym n'est pas engagée en cas de faute légère. La responsabilité de Silvergym n'est pas engagée pour les vols éventuels commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux.

**7** - Silvergym se réserve le droit d'exclure sans indemnité tout membre ne respectant pas les conditions d'hygiène et de propreté minimales ainsi que le respect du savoir-vivre pour une pratique collective du sport en salle. Pour tout accès, la photo du membre est obligatoire dans notre système de check-in.

**8** - Silvergym se réserve la possibilité de fermer ses locaux au maximum 2 semaines par année pour transformation, réfection, etc. Cette fermeture éventuelle n'est pas considérée comme période d'absence.

**9** - Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 Lp. En accord avec les dispositions légales applicables en matière de protection des données, j'autorise Silvergym à utiliser mes données mes données à des fins d'utilisation interne, campagne de promotion, ou autre. Mon attention a été attirée sur le fait que cet assentiment peut être retiré en tout temps sur simple avis de ma part. Par mon achat, j'atteste avoir pris connaissance des conditions générales. (Prorogation de for Martigny)